

bien loin en parlant de cette efficacité des prières pour les âmes des morts, quelle qu'ait été leur fin. Nous connaissons un jour ces ineffables merveilles de la miséricorde de Dieu. »

Une célèbre Visitandine, la Mère Marie-Denyse de Martignat, apprit un jour par révélation que le duc Charles-Amédée de Nemours s'était battu en duel avec son beau-frère le duc de Beaufort et avait été tué raide d'un coup d'épée. Cette triste nouvelle n'était pas encore connue à Annecy que la Mère Marie-Denyse accourait aux pieds de sainte Chantal : « Ma Mère, le duc de Nemours est mort en duel ; mais Dieu lui a fait miséricorde : il est en purgatoire. » Sainte Chantal hésitait à croire cette révélation.

« Ah ! répliqua Marie-Denyse . . . un éclair de grâce l'a frappé en même temps que le coup d'épée . . . Il y a été fidèle et Dieu l'a pardonné . . . C'est un effet des prières que l'on a faites pour lui . . . Prions pour que Dieu le délivre du purgatoire. »

Quelques jours après seulement on apprenait la nouvelle du duel et de la mort.

Depuis, sainte Chantal ne voulut jamais désespérer du salut de personne.

Nouvelle indulgence

« . . . J'ai assisté à l'audience où le Saint-Père a accordé cette indulgence si précieuse ; et la Sacrée Congrégation en a confirmé le Bref :

« Notre Saint-Père le Pape Pie X daigne accorder une indulgence de 300 jours, applicable aux âmes du Purgatoire, chaque fois que l'on récitera cette courte oraison jaculatoire :

« *Cœur sacré de Jésus, j'ai confiance en vous.* »

« Indulgence plénière pour qui la récite tous les jours du mois. »

« HERTZOG. »

(*Bulletin de l'Œuvre expiatoire, septembre.*)

Ne nous laissons pas égarer par ceux qui croient que la religion a fait son temps.